



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 19 heures 03 sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD, Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Cédric BARBIERO, Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Marine BOISSIER (*pour les rapports 1 à 5, 11 à 14, 16 à 18, 22 à 24*), Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Éliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Marysa DOMINGUEZ, Alain DONJON, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, Benjamin GIRON, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Jean-Charles KOHLHAAS, Pierre LAFORÊTS, Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI, Bertrand MANTELET, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE, Claude MOUCHIKHINE, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SÉCHAUD, Philippe SOUCHON, Ahlame TABBOUBI, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET, Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Nora BELATTAR donne pouvoir à Thierry DUCHAMP ;

Sandrine BELMONT donne pouvoir à Marion LECLERE ;

Marine BOISSIER donne pouvoir à Jean-Louis CLAUDE (*pour les rapports 6 à 10,15, 19 à 21, 25*) ;

Anne DEMOND donne pouvoir à Clément DELORME ;

Oihiba DRIDI donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ ;

Patrice LANGIN donne pouvoir à Marine BOISSIER (*pour les rapports 1 à 5, 11 à 14, 16 à 18, 22 à 24*) ;

Alexis MONTOLIU donne pouvoir à David GUILLEMAN ;

Anne PASTUREL donne pouvoir à Christine CHALAND ;

Jean-Luc PAYS donne pouvoir à Marlène BONTEMPS ;

Christiane PLASSARD donne pouvoir à Christian AMBARD ;

Jacques ROS donne pouvoir à Louis PROTON ;

Bertrand SEGRETAIN donne pouvoir à Patricia DAUVERGNE.

ABSENTS :

Anissa HIDRI ;

Bernard JAVAZZO ;

Patrice LANGIN (*pour les rapports 6 à 10, 15, 19 à 21, 25*) ;

Maud MILLIER DUMOULIN.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025.....	5
Communication des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT. ...	5
11 - Attribution de crédits non affectés	7
12 - Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cadre du "bonus attractivité"	8
13 - Création d'emplois saisonniers durant la période estivale	8
14 - Recrutement en contrat d'engagement éducatif (CEE)	9
16 - Modification du règlement intérieur du temps de travail	10
17 - Convention de dons de documents à l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre	11
18 - Candidature de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite au label national "Ville Active et Sportive".....	11
22 - Modification du règlement périscolaire et extrascolaire à compter de l'année scolaire 2025-2026.....	12
23 - Convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	13
24 - Subventions Mission Locale et conventions avec la Métropole et la Mission Locale pour la gestion du fonds d'aides aux jeunes - Année 2025.....	14
1 - Approbation du compte de gestion 2024	15
2 - Compte administratif 2024 du budget principal	15
3 - Affectation du résultat 2024	24
4 - Fiscalité directe locale - Intégration progressive des trois axes	24
5 - Taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025	25
6 - Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025.....	27
7 - Subvention 2025 au Centre communal d'action sociale (CCAS).....	45
8 - Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2025	46
9 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2025	49
10 - Accompagnement financier des familles pour l'inscription de leurs enfants dans les associations - Coup d'Pouce Sport et Culture	50
15 - Régime indemnitaire de la filière police municipale – modification de l'attribution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).....	54
19 - Convention SEGAPAL 2025	57
20 - Partenariat avec l'association Humatopie pour l'organisation de séjours enfance et jeunesse	59